



Abuja, le 12/11/2020

Compte-rendu de réunion du Comité de gestion de l'AEFMPA

Le Mardi 10 novembre 2020

Présents :

- les dix membres du Comité de gestion avec voix délibératives soit
 - Madame De Choubersky
 - Madame Jawish
 - Madame Graham-Douglas
 - Madame Ochojila
 - Madame Jack
 - Monsieur Fall
 - Monsieur Gueye
 - Monsieur Zeitoun
 - Monsieur Sassi
 - Madame Desjonqueres (en visioconférence pour cause d'auto isolement)
- Les trois membres avec voix consultatives :
 - Monsieur Pont (COCAC)
 - Madame Saade (DAF)
 - Monsieur Chassard (Proviseur)

Un seul point à l'ordre du jour : constitution du bureau de l'AEFMPA

Madame Jawish se propose comme secrétaire de séance

- Le Proviseur présente les sièges à pourvoir (Président ; Vice président ; Trésorier ; Vice-trésorier ; Secrétaire ; Vice-secrétaire)
- Selon les statuts actuels, la Présidence se doit d'être assurée par un membre de nationalité française.
- Les deux membres élus de nationalité française sont invités, à deux reprises, par le Proviseur à indiquer s'ils souhaitent se présenter à la présidence. Ils déclinent la proposition à deux reprises.
- Face à cette situation de blocage, trois possibilités sont envisagées par les membres du Comité de gestion
 - Vacance du poste de Président jusqu'à modification des statuts adoptée en Assemblée Générale
 - Présidence provisoire par un des deux membres de nationalité française jusqu'à modification des statuts adoptée en Assemblée Générale
 - Présidence assurée par un membre non français pour un an
- Mme Jawish et Mme Saade proposent la nomination temporaire d'un des membres français jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Cette proposition est rejetée par la majorité des membres élus, pour qui ce n'est pas la meilleure façon de résoudre la situation. La majorité des membres élus considère que l'association étant enregistrée en vertu de la loi Nigériane, tous les articles discriminatoires favorisant les parents en raison de leur lieu d'origine ou de leur langue sont inconstitutionnels et juridiquement nuls.

- M. Gueye et M. Sassi insistent sur le fait que la constitution n'est plus conforme à la démographie actuelle de l'école, et que certains des articles liés aux élections du CG et de ses membres sont clairement discriminatoires et abusifs. De plus, la constitution ne fournit aucune des solutions proposées par certains des membres consultatifs.
- M. Sassi ajoute que la constitution controversée n'empêche aucun des membres non français de se présenter aux postes réservés aux citoyens français en cas de vacance. Par contre, les solutions proposées par certains membres semblent inadéquates et probablement illégales :
 - Ne pas élire un président pour le Bureau CG.
 - Ouvrir des élections partielles afin d'inclure un citoyen français qui serait intéressé à se présenter à la présidence du Bureau.
 - Ne pas élire de bureau pour le CG.
- M. Pont (COCAC) reconnaît que la constitution de 2017 ne prend pas en considération l'état actuel de l'école, où nous avons actuellement un grand nombre de Nigériens et beaucoup d'autres nationalités représentées. Cependant, il indique qu'il ne soutiendra aucune résolution au-delà des termes actuels de cette constitution.
- Le Provisur ajoute qu'une vacance de la Présidence poserait problème puisqu'elle est liée à une responsabilité juridique et financière

Mme Desjonquères quitte la visioconférence par impératif professionnel.

- A l'unanimité des membres avec voix délibératives présents, la proposition d'une présidence assurée par un membre non français pour un an est soumise à un vote à main levée:

Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 2

Monsieur Sassi se propose pour la présidence.

Nomination des membres sur les autres sièges. Un seul volontaire par siège.

La constitution du bureau est ainsi arrêtée :

- Président : Monsieur Sassi
- Vice-Président : Monsieur Gueye
- Trésorière : Madame Jack
- Vice-trésorière : Madame De Choubersky
- Secrétaire : Madame Ochojila
- Vice-secrétaire : Monsieur Fall

Suite à la constitution du bureau, Madame Jawish qui n'a postulé à aucun poste annonce verbalement sa démission en tant que membre du Comité de gestion sans en donner les raisons.

Mme Saade (DAF) précise que le budget doit être présenté à l'AEFE avant le 12 décembre 2020 pour approbation puis à l'Assemblée générale en janvier 2021.

Mme Saade indique que quatre signataires seront nécessaires et que le processus devrait prendre au moins un mois pour que les signataires soient dûment enregistrés auprès des banques. Elle déclare également qu'à l'heure actuelle, les deux membres restants de l'ancien CG continuent de signer pour l'exécution des dépenses courantes.

Compte-rendu rédigé par le Provisur (la secrétaire de séance ayant démissionné), sur la base de ses notes personnelles et de celles qui lui ont été transmises par les membres élus.

Alain CHASSARD
 Provisur

Minutes of the meeting of AEFMPA Management Committee

Tuesday, November 10, 2020

Presents :

The ten members of the Management Committee with voting rights, namely :

- Madame De Choubersky
- Madame Jawish
- Madame Graham-Douglas
- Madame Ochojila
- Madame Jack
- Monsieur Fall
- Monsieur Gueye
- Monsieur Zeitoun
- Monsieur Sassi
- Madame Desjonqueres (by videoconference for self-isolation)

The three members with consultative votes:

- Monsieur Pont (COCAC)
- Madame Saade (DAF)
- Monsieur Chassard (Provisieur)

Only one item on the agenda: constitution of the AEFMPA board

- Mrs Jawish proposes herself as meeting secretary
- The Principal presents the seats to be filled (President; Vice-president; Treasurer; Vice-treasurer; Secretary; Vice-secretary)
- According to the current constitution, the Presidency must be ensured by a member of French nationality.
- The two elected members of French nationality are twice invited by the Principal to indicate whether they wish to run for president. They decline the proposal twice.
- Faced with this deadlock situation, three possibilities are considered by the members of the Management Committee
 1. Vacancy of the post of President until modification of the statutes adopted by the General Assembly
 2. Provisional chairmanship by one of the two members of French nationality until modification of the statutes adopted at the General Assembly
 3. Presidency assured by a non-French member for one year
- Ms. Jawish and Ms. Saade propose the temporary appointment of one of the French members until a solution is found. This proposal is rejected by the majority of the elected members, for whom it is not the best way to resolve the situation. The majority of elected members consider that the association is registered under Nigerian law, any discriminatory articles favoring parents because of their place of origin or language are unconstitutional and legally void.

- Mr. Gueye and Mr. Sassi insist that the constitution no longer conforms to the current demographics of the school, and that some of the articles related to the elections of the CG and its members are clearly discriminatory and abusive. In addition, the constitution does not provide any of the solutions proposed by some of the advisory members.

- Mr. Sassi adds that the controversial constitution does not prevent any non-French member from standing for positions reserved for French citizens in the event of a vacancy. On the other hand, the solutions proposed by some members seem inadequate and probably illegal:

- Do not elect a president for the CG Bureau.
- Open by-elections to include a French citizen who would be interested in running for President of the Bureau.
- Do not elect an office for the CG.

- Mr. Pont (COCAC) acknowledges that the constitution of 2017 does not take into consideration the current state of the school, where we currently have a large number of Nigerians and many other nationalities represented. However, he indicates that he will not support any resolution beyond the current terms of this constitution.

- The Principal adds that a vacancy in the Presidency would pose a problem since it is linked to a legal and financial responsibility

Ms. Desjonquères leaves the videoconference for professional reasons

Unanimously by the members with voting rights present, the proposal for a presidency assured by a non-French member for one year is submitted to a vote by show of hands:

For: 7

Against: 0

Abstention: 2

Mr. Sassi is proposing himself for the presidency.

Appointment of members to other seats. Only one volunteer per seat.

The constitution of the office is as follows:

- o President: Mr. Sassi
- o Vice-President: Mr. Gueye
- o Treasurer: Madame Jack
- o Vice-treasurer: Madame De Choubersky
- o Secretary: Madame Ochojila
- o Vice-secretary: Mr. Fall

Following the constitution of the board, Ms. Jawish, who has not applied for any position, verbally announces her resignation as a member of the Management Committee without giving the reasons.

Ms. Saade (DAF) specifies that the budget must be presented to the AEFÉ before December 12, 2020 for approval and then to the General Assembly in January 2021.

Ms Saade said four signatories will be needed and the process should take at least a month for signatories to be duly registered with the banks. She also stated that at present, the two remaining members of the old CG continue to sign for the execution of current expenses.

Report written by the Principal (the secretary of the meeting having resigned), on the basis of his personal notes and those sent to him by the elected members.

Alain CHASSARD
Headmaster